MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

Arrêté règlementant le stationnement au droit du chantier et la circulation sur une portion de la RD936 Route du Bourg en agglomération N° A168-2026

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur une portion de la RD 936 route du Bourg en agglomération, **du 09 novembre 2026 jusqu'au 18 décembre 2026 inclus**, pour des travaux d'essais de pénétration dynamique, de sondages pressiométriques et sondages carottés, pour le compte de la société GEOTEC.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux d'essais de pénétration dynamique, de sondages pressiométriques et sondages carottés, la société GEOTEC, va intervenir sur une portion de la RD936 route de Bourg en agglomération, **du 09 novembre 2026 jusqu'au 18 décembre 2026 inclus**.

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par un alternat par feux tricolores.

ARTICLE 2 : La société GEOTEC, représentée par Mme Magalie LESPINE, 30 avenue de Pau 64 230 LESCAR, effectuant les travaux, sera chargée de la signalisation, mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07
Courriel : mairie@briscous.fr
Site : http://www.briscous.fr ou http://www.beskoitze.fr

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- Le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- La société GEOTEC
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 04 Novembre 2026

Le Maire,

Pascal JOCOU

MAIRIE DE BRISCOUS
BESKOITZEKO HERRIKO ETXEA - 64 -